

Le CHRSM engage pour son site Sambre (Sambreville)

UN DIRECTEUR MÉDICAL (H/F)

À propos du CHRSM – site Sambre

Le CHRSM - site Sambre est un hôpital général de 303 lits, à caractère pluraliste, sur site unique, qui propose une offre de soins complète et qui, par la qualité de l'accueil du patient, de sa prise en charge et des soins prodigués, remplit pleinement sa mission d'institution publique performante.

Au-delà de sa vocation d'hôpital aigu de proximité d'urgence, il se compose de l'ensemble des services médicaux, de la naissance au dernier séjour.

Plus de 850 membres du personnel et 130 médecins œuvrent quotidiennement, en étroite collaboration, pour offrir le meilleur séjour possible à la patientèle. La qualité de l'accueil, de la prise en charge et de la médecine qui y est pratiquée font du CHRSM - site Sambre un pôle hospitalier de premier choix dans la Région de la Basse Sambre.

Des investissements récents dans les infrastructures et les équipements médicaux sont autant de preuves que le site Sambre demeure, plus que jamais, un hôpital prêt à anticiper et à relever les défis de demain.

Description de la fonction

Le Directeur médical dirige le Département médical du CHRSM - site Sambre ; à ce titre, il assume les fonctions et tâches ci-après décrites, qui lui sont attribuées en vertu des dispositions de la loi coordonnée sur les hôpitaux et autres établissements de soins du 10/07/2008 – art. 18 à 22 - et par l'AR du 15/12/1987 :

Fonctions:

- 1. Garantir l'application des prescriptions légales et réglementaires pour autant qu'elles concernent les activités médicales :
- 2. Assurer le respect du Règlement Général Médical du CHRSM site Sambre ;
- 3. Préparer et exécuter les décisions de gestion en matière d'organisation et de coordination des activités médicales ; exécuter ces décisions conformément aux dispositions du Règlement sur les obligations et la compétence des autres membres du cadre médical et du Conseil Médical ;

- 4. Donner au Conseil Médical et au Gestionnaire un avis sur toute proposition d'investissement médical ;
- 5. Dans l'exécution de ses missions et initiatives, veiller à se concerter avec le Président du Conseil Médical ;
- 6. Constituer, dans un esprit d'entière collaboration, le lien entre tous les Médecins de l'hôpital;
- 7. Organiser une concertation régulière avec les Médecins chefs de Département et de Service ;
- 8. Promouvoir la collaboration avec le personnel hospitalier tels que les infirmier(e)s et les paramédicaux ;
- 9. Promouvoir la collaboration entre les Médecins de l'hôpital et les autres Médecins, plus spécialement avec les Généralistes et les Médecins traitants qui envoient les patients ;
- 10. Améliorer la qualité de la médecine pratiquée à l'hôpital et l'évaluer en permanence;
- 11. Assurer la continuité des soins médicaux dans les services d'admission, de consultation, des urgences et des services médico-techniques, entre autres par l'organisation de la permanence médicale à l'hôpital et la participation des médecins au service de garde;
- 12. Faire des propositions au Gestionnaire sur toutes les questions importantes intéressant l'organisation des services médicaux et de la médecine hospitalière ;

Tâches:

- 1. Elaborer une procédure d'admission et de renvoi des patients ;
- 2. Promouvoir l'hygiène hospitalière;
- 3. Organiser une banque de sang, en collaboration avec les centres de transfusion sanguine pour autant qu'elle soit nécessaire aux activités hospitalières;
- 4. Ouvrir pour chaque patient un dossier médical et le conserver à l'hôpital;
- 5. Constituer une documentation et une bibliothèque médicale;
- 6. Instaurer l'enregistrement des activités médicales et le tenir à jour ;
- 7. Organiser l'audit médical;
- 8. Rédiger un rapport médical annuel;
- 9. Récolter des données en vue de l'élaboration du budget des activités médicales ;
- 10. Stimuler les activités médicales à caractère scientifique, en tenant compte des possibilités de l'hôpital;
- 11. Assurer le fonctionnement effectif du staff médical ;

Tâches complémentaires :

Le Directeur médical assure aussi au CHRSM - site Sambre l'organisation et la supervision des Services suivants, incluant l'organisation de la continuité des soins :

- Le Service médical d'Hygiène hospitalière.
- Le Comité de Matériel Médical : le présider.
- La Kinésithérapie (Kinésithérapeutes et Psychomotriciens).

Règles de fonctionnement :

Le Directeur médical prend les initiatives nécessaires afin d'associer les Médecins hospitaliers au fonctionnement intégré de l'hôpital et à l'évaluation qualitative en vue d'assurer, de maintenir et d'améliorer la qualité de l'activité médicale.

Il preste également en étroite collaboration avec les Services Administratifs de l'hôpital.

Membre du Comité de Gestion du CHRSM - site Sambre et invité aux séances du Conseil d'Administration, le Directeur médical assiste aux réunions du Conseil Médical selon les modalités de l'article 32 de l'AR du 10/08/1987 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement du Conseil Médical.

La fonction de Directeur médical ne peut être cumulée avec la fonction de Médecin chef de pôle, de Médecin chef de service, et de membre du Conseil Médical. Cette disposition ne s'applique pas à l'adjoint à la Direction Médicale.

Conditions d'engagement:

- Vous avez le statut d'indépendant;
- Vous exercez la fonction à raison de 8/10 temps par semaine ;
- Vous êtes désigné, à durée indéterminée, suite à une période probatoire de 24 mois.

Profil

- Vous êtes porteur du diplôme de Docteur en Médecine, Chirurgie et Accouchements ou d'un Master en Médecine ;
- Vous exercez une fonction de management au CHRSM ou dans un autre établissement hospitalier durant une période significative ;
- Vous disposez de capacités de gestion utiles à l'accomplissement de la fonction ;
- Vous avez une vision prospective, des qualités de leadership, une aptitude à organiser un travail en équipe, une capacité à gérer les conflits.
- Si vous avez suivi une formation spécifique en gestion hospitalière, cela constitue un atout ;

Notre offre

Nous vous offrons la possibilité de mener des projets de grande ampleur, déterminants pour l'institution dans un environnement en mutation.

Dépôt des candidatures :

Date de clôture : 23 avril 2021

Les candidatures sont à envoyer à Monsieur Bernard Delaisse, Directeur du CHRSM - site Sambre par mail : <u>bernard.delaisse@chrsm.be</u>.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec Monsieur Bernard Delaisse, Directeur du CHRSM - site Sambre au 071/26.54.84 ou bernard.delaisse@chrsm.be.